

# RECYCLONS!

**Bienvenue dans notre série ÉcoConseil!**

*Découvrons comment chacun peut faire la différence dans la collecte des déchets et comment chaque petit geste peut contribuer à un environnement plus propre et plus durable.*



Comune di



San Rocco al Porto



**ÉcoConseil**

# QU'EST-CE QUE LA COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS ?

La collecte sélective des déchets est le système qui consiste à séparer les déchets en fonction du matériau qui les compose, afin qu'ils puissent ensuite être recyclés ou éliminés correctement.



# POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE TRIER LES DÉCHETS?

Le tri des déchets est important car il nous permet de récupérer des matières premières, de réduire la pollution et de limiter la quantité de déchets envoyés à la décharge ou à l'incinération, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la durabilité de notre région.



# QUI GÈRE LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS NOTRE COMMUNE ?

Le service de collecte et d'élimination des déchets dans notre commune est géré par **Aprica S.p.A. – Groupe A”A**

Pour en savoir plus sur l'entreprise, vous pouvez consulter son site internet



[apricaspa.it](http://apricaspa.it)



# COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS NOTRE COMMUNE

Dans notre commune, la collecte est organisée **porte à porte**, selon un calendrier hebdomadaire:

- **Lundi** → déchets organiques, plastique et papier
- **Mercredi** → déchets non recyclables
- **Vendredi** → déchets organiques
- **Samedi** (tous les 15 jours) → verre et canettes

## LE CALENDRIER

LUNDI VENDREDI	MERCREDI	LUNDI	LUNDI	SAMEDI tous les 15 jours
-------------------	----------	-------	-------	-----------------------------



Organique



Résiduel



Papier  
et carton



Plastique



Verre et  
canettes



# QUE VA OÙ ?

Les déchets organiques (restes de nourriture, épluchures, serviettes en papier sales) doivent être déposés dans des **sacs biodégradables**.



Le papier (journaux, cartons, boîtes) doit être collecté de manière ordonnée pour en faciliter la récupération.



Le verre et les canettes doivent également être collectés de façon ordonnée.



Le plastique (bouteilles, flacons, emballages) va dans le **sac jaune**.



Tout ce qui ne peut pas être recyclé va dans les **déchets non recyclables**, dans le **sac gris**.



Il est **interdit d'utiliser des sacs noirs ou opaques** qui ne permettent pas de voir le contenu, car ils empêchent le contrôle du tri.



Les poubelles situées dans les rues de la commune sont destinées exclusivement à la collecte des petits déchets et ne peuvent pas être utilisées comme conteneurs pour les sacs d'ordures ménagères.



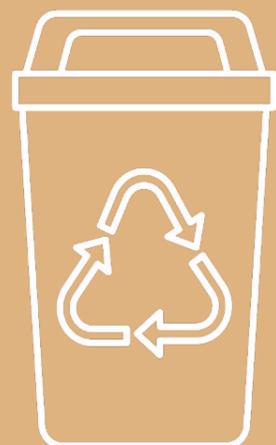
Le non-respect de ces règles peut entraîner des **contrôles et des amendes**.





## Horaires des expositions

Les jours de collecte, les déchets doivent être déposés avant 7:00 dans un endroit bien visible à proximité de votre domicile.



## Sacs et puobelles

Les sacs et bacs destinés à la collecte des déchets sont distribués **le samedi matin** à la mairie (entrée arrière). La fourniture est annuelle. En cas de besoin, il est possible de s'adresser au bureau technique municipal.



## Calendrier

Les calendriers sont distribués par courrier ou peuvent être demandés au bureau technique.

# POUR LES ENCOMBRANTS

Un service de collecte à domicile est disponible sur réservation, et une zone écologique est à votre disposition pour déposer vos déchets directement.

Le service de collecte des encombrants peut être réservé en appelant le numéro gratuit 800 437678, via l'application PULlamo et en le demandant sur [apricaspa.it](http://apricaspa.it).



# FERMES ET HABITATIONS ISOLÉES

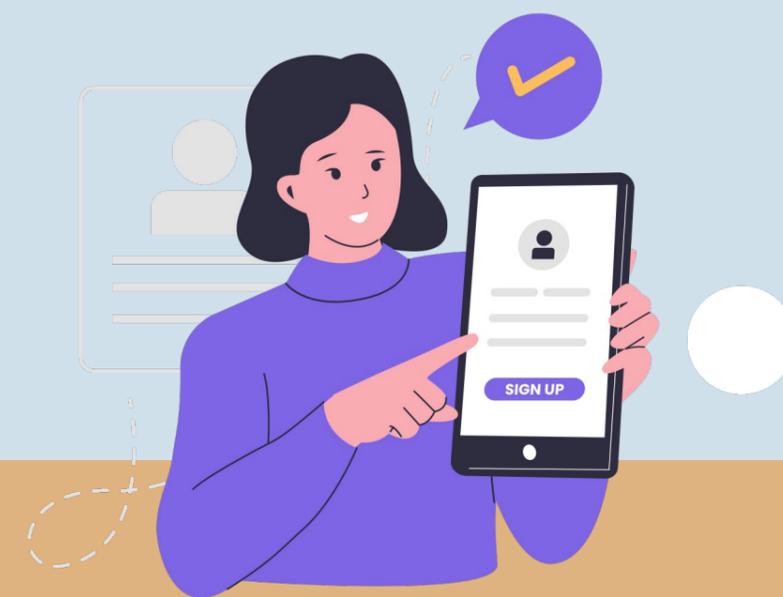
Dans certaines fermes de notre territoire, la collecte porte à porte n'est pas active en raison de difficultés d'accès pour les véhicules. Dans ce cas, les habitants doivent apporter leurs déchets au centre de collecte et bénéficient d'une **réduction de 30 % de la taxe sur les déchets**.

Pour les habitations dispersées, la collecte de la fraction organique n'est pas assurée: les habitants doivent gérer eux-mêmes l'élimination et bénéficient d'une **réduction de 10 %**.



# DES DOUTES ?

Si vous avez des doutes ou souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter les bureaux communaux, consulter le site internet de la commune, ou télécharger l'application **PULlamo**, qui vous aide à savoir où jeter chaque objet.



# ET MAINTENANT... LES CHIFFRES !

Grâce à votre engagement, notre commune a atteint un résultat important : **83 % des déchets sont recyclés !**

C'est un objectif dont nous pouvons être fiers, mais ensemble nous pouvons faire encore mieux. Chaque fois que nous trions correctement nos déchets, nous évitons le gaspillage, protégeons l'environnement et rendons notre village plus beau et plus propre.

La contribution de chacun est essentielle. Continuons ainsi!





Comune di



San Rocco al Porto



EcoPillola n. 1 a cura degli Assessorati Ambiente e Decoro urbano